**Termes de Référence (TdR) mission d’assistance technique :**

**«****Expert Technique Ponctuel - Appui Approche Participative »**

|  |  |
| --- | --- |
| **CONTEXTE GÉNÉRAL DE L’ACTIVITÉ ET EXPOSÉ DES MOTIFS :** | La Tunisie s'est engagée depuis 2011 dans une transition politique, avec la mise en place d’une politique de décentralisation. La Constitution de 2014 a fait de la décentralisation un choix incontournable en instituant le principe du pouvoir local et en considérant la participation citoyenne comme une garantie à la gouvernance démocratique. Ce processus a été lancé par le Code des Collectivités (CCL 2018) adopté en 2018 et les élections municipales du 06 Mai 2018 (les premières depuis celles de 2010).Les collectivités locales tunisiennes (administrations et conseils municipaux) sont appelées à mettre en place des dispositifs qui facilitent la participation citoyenne et le dialogue entre les élus locaux, les citoyens et la société civile, ainsi que toutes les parties prenantes à l’élaboration des décisions et de l’action municipale.Afin de garantir la qualité technique des interventions programmées dans le cadre du projet SDV ACT – QUICK WINS (formations, accompagnement, études, mise en œuvre des activités…), la FNVT a décidé de recourir à un dispositif d’assistance technique externe pour accompagner l’équipe projet et les communes partenaires tout au long du projet. C’est dans ce cadre que la FNVT recrute une expert technique ponctuel approche participative . |
| **Titre de la Mission** | Expert Technique Ponctuel – Appui Approche Participative – Projet SDV-ACT |
| **INFORMATIONS GÉNÉRALES À PROPOS DU PROJET**  | Le projet SDV- ACT a pour objectif de soutenir la stratégie de développement des villes, et promouvoir la mise en œuvre d’une approche municipale dans le cadre du processus de décentralisation lancé par le gouvernement national en Tunisie. Le projet fait suite à la réalisation des initiatives locales de développement dans huit communes partenaires qui ont adoptées leur stratégie de développement des villes (Beja, Jendouba, Karouan, Gabes, Médenine, Msaken, Sidi Bouzid, Tataouine). Le projet est mis en œuvre par la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes et financé par Cities-Alliance.  |
| **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE LA MISSION** | Les huit communes du projet bénéficient d’une assistance technique adaptée à leurs besoins de renforcement tout au long du projet permettant d’assurer la mise en œuvre et la promotion des activités du projet SDV-ACT auprès des populations, des acteurs et des décideurs à travers l’appui en approche participative afin d’assurer les objectifs suivants de la mission :* mettre en œuvre un mécanisme de participation et de redevabilité pour l’implémentation des projets SDV-ACT ;
* élaborer une feuille de route ;
* évaluer le projet SDV-ACT -QUICK WINS ;
* appuyer les communes dans leurs plans de communication liés au projet quick win(s) sélectionné(s).
 |
| **QUALIFICATIONS REQUISES** | **Références exigées :** Le cabinet devra être reconnu pour son expertise (agrément) ou l’Expert (Personne physique) devra justifier son expertise et ses références par des documents officiels émanant de structure(s), d’institution(s) et d’organisation(s) reconnues. Il devra justifier d’au moins 3 (trois) références dans les prestations similaires au cours des dix dernières années, notamment : * une expérience avérée dans la conception, la gestion et la mise en œuvre de plans d’action dans le cadre de projets/programme liés au développement, la gouvernance locale, la décentralisation, la stratégie de développement de villes, la planification urbaine, l’attractivité des villes, montage et financement de projets, ou toute activités ou expertise liée aux thématiques du projet ;
* une expérience avérée en matière de conception de guide en approche participative, mise en œuvre de projets liés aux activités communales.
* une expérience avérée en démocratie participative, en élaboration de budget participatif et/ou en mise en œuvre et planification de projets communaux basées sur l’approche participative et inclusive – tenant compte de l’approche genre.

Si une équipe de consultant ou un consortium est proposé ; l’équipe du consultant devra comporter au minimum le personnel clé suivant :* Un Expert en en Approche Participative et/ou Développement Municipal, (bac +5) ayant une bonne connaissance de la société civile en Tunisie et justifiant d’une expérience de 8 ans dans le domaine.
* Un chef de projet (L’expert Principal), de niveau minimum Bac+5 ayant au moins 05 à 10 ans d’expérience professionnelle dans le consulting.
 |
| **NOMBRE DE JOURS**  | **Maximum 65** jours d’expertise Montant **journalier maximum de 650 TND/HJ en HTVA (pour un expert/consultant)** |
| **PÉRIODE DE LA MISSION** | Publication **des TDR du 14 septembre 2020 au 25 Septembre 2020**Démarrage de la mission : **au plus tard le 16 octobre** **2020**Durée de la Mission : **Maximum 06 mois** (02 à 06 Mois pour chaque activité avec un planning détaillé fixé à la signature du contrat)  |
| **DOSSIER DE CANDIDATURE** | Les dossiers de candidature de l’expert devront obligatoirement comporter les éléments suivants :1. Une proposition méthodologique et technique
2. Les matricules fiscales et CIN
3. Des justificatifs de leurs rémunérations/leurs références et leurs diplômes.
 |
| **Contacts FNVT / SDV ACT** | Program Manager SDV -ACT: Elyes Ben Tara / e.bentara@fnvt.orgCoordinatrice de projet SDV-ACT : Soumaya Zaafrani / s.zaafrani@fnvt.orgNB : Le cahier des charges complet peut être retiré à la FNVT ou demandé par courriel à l’adresse : e.bentara@fnvt.org / s.zaafrani@fnvt.org. Vous pouvez aussi envoyer vos questions par courriel. |

|  |  |
| --- | --- |
| **TdR et Description des activités**  | La Description des activités et les Outputs de chaque activité sont présentés dans le tableau ci-dessous |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Réf**  | **l'activité**  | **actions à entreprendre (\*)** | **Nombre HJ** | **PU HJ** | **Output(s)** |
| Activité 2.1.1 | huit (04) ateliers de priorisation sont conduits. | (04) ateliers locaux (participatif et inclusif) avec la participation des représentant de la commune (administratifs et élus du conseil municipal) + citoyens + organisations de la société civile locale + citoyens et acteurs régionaux + campagne de communication pour le lancement des ateliers de priorisation + campagne de communication porte à porte pour la sensibilisation des acteurs locaux sur la priorisation des projets au niveau local (\*) |  |  | Rapports sur les 04 ateliers avec une liste des projets prioritaires |
| Activité 2.2.5 | huit (08) plan de communication des projets quick wins | huit (08) plan de communication sont élaborés pour les 08 projets quick wins sélectionnés en collaboration avec la FNVT, la Commune, et les Organisations de la Société Civile locale, etc |  |  | huit (08) plan de communication pour les 08 projets quick wins sélectionnés |
| Activité 3.3.1 | Publication d’un guide sur l’approche participative utilisée dans la mise en œuvre de projets à succès rapide tenant compte des disparités entre les sexes. | 03 ateliers régionaux (Nord Ouest + Centre + Sud Est) d'initiation et d'outils pour l'appui aux communes dans leurs approches participatives pour leurs SDV et pour les actions participatives qu'exige le Code des Collectivités Locales (CCL) + + participation aux activités de la FNVT liées à la Planification territoriale pour le renforcement des capacités de la FNVT en termes de SDV (participation à une formation sur la planification urbaine + la gestion des espaces publics + initiation aux approches participatives + dimension genre dans la SDV et planification urbaine accès sur la femme/filles et élaborées par elles dans une approche participative inclusive des femmes et des filles)(\*) |  |  | Guide des projets participatifs (avec des questions spécifiques sur l’inclusion des groupes et des associations de femmes) |
|   |  |  |  |  |   |
| **Réf**  | **l'activité**  | **actions à entreprendre (\*)** | **Nombre HJ** | **PU HJ** | **Output(s)** |
| Activité 2.3.1 | Trois (03) réunions participatives, de consultation et de suivi de projet sont organisées dans chacune des villes (dont au moins 40% de femmes). | Pour chaque ville (tout en veillant à l'intégration de la femme et des jeunes filles dans le processus participatif de planification urbaine) : Organisation d'une première réunion consultative pour l'identification et l'appui à l'approche participative inclusive dans le cadre de l'identification des / du Projet Quick Wins (Consultation locale pour les projets de la ville) - deux réunions de suivi du projet et veille continue de la part de la SC (étroite collaboration entre Administration Communale - Elus - OSC et citoyens/riverains dans le processus de la SDV/Quick Wins) + 02 réunions d'évaluation intermédiaire avec le modérateur/expert associé au programme/activité et la direction exécutive de la FNVT + rédaction des rapports en collaboration avec les communes + intervention de l'agence de communication (contractée pour la durée du programme et sur l'ensemble des activités) pour l'élaboration d'un film de capitalisation sur la SDV en Tunisie à diffuser lors du Meeting de clôture + film dédié au projet Quick Win de chaque Commune(\*) |  |  | i)Un rapport de synthèse sur le processus de planification participative, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets à succès rapide dans les (08) villes (avec des statistiques sur l'intégration de l'approche genre)ii)Elaboration et conception d’un mécanisme participatif de priorisation des projets iii)Elaboration de modèle de feuille de route le processus de planification participative, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projetsiv)Elaboration d’un mini-guide de l’approche participative pour les élus municipaux et les communes |
| Activité 2.3.2 | (08) comités de surveillance et audits de citoyens sont mis en place (dont au moins 40% de femmes) | (08) ateliers/réunions (un ou deux dans chaque ville) - lancés via appel à participation local - pour la création des comités de surveillance et d'audits citoyens (\*) |  |  |
| Activité 2.3.3 | (08)équipes municipales ont mis en œuvre des projets selon une approche participative et transparente (dont au moins 40% de femmes). | Plaidoyer auprès des élus et des membre de l'équipe de travail au niveau de la Commune (COPIL communal/cordinateur(rice) pour l'intégration d'une approche participative et le plus large possible et pour l'adoption de la transparence la plus totale - dans le processus Quick Wins - tout en associant les représentants des OSC dans le réunions directement liées au projet quick win de chaque ville(\*) |  |  |
|  |

**Annexe : Offre technique et Financière à compléter et à renvoyer**

|  |  |
| --- | --- |
| **TdR** | **OFFRE TECHNICO-FINANCIERE** |
| **Activités** | **Libellés** | **Nombre H-J** | **Coût H/J** | **Offre technique**  |
| **Activité 2.1.1** | Huit (04) ateliers de priorisation sont conduits. |  |  |  |
| **Activité 2.3.1** | Trois (03) réunions participatives, de consultation et de suivi de projet sont organisées dans chacune des villes (dont au moins 40% de femmes). |  |  |  |
| **Activité 2.2.5** | huit (08) plan de communication projets quick wins  |  |  |  |
| **Activité 2.3.2** | Huit (08) comités de surveillance et audits de citoyens sont mis en place (dont au moins 40% de femmes) |  |  |  |
| **Activité 2.3.3** | Huit (08) équipes municipales ont mis en œuvre des projets selon une approche participative et transparente (dont au moins 40% de femmes). |  |  |  |
| **Activité 3.3.1** | Publication d’un guide sur l’approche participative utilisée dans la mise en œuvre de projets à succès rapide tenant compte des disparités entre les sexes. (Guide de l’Approche Participative dédié à la Planification et Management de Projets Communaux : Choix, Priorisation, Exécution, Suivi, feuille de route, etc…) |  |  |  |
| **TOTAL** |  |  |  |